

12-03-2021

**Réunion spéciale du CCU
Ville de Mont-Tremblant
Vendredi 12 mars 2021**

Procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant tenue le vendredi 12 mars 2021 à 13h30, par vidéoconférence (Zoom), à laquelle, outre le secrétaire du CCU et coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises M. Stéphane Martin, sont présents :

À distance : M. Guillaume Georges, vice-président
Mme Roxanne Lacasse
Mme Sylvie Vaillancourt
M. François Marcoux
Mme Julie Couture
Mme Ginette Riva

Absent : M. Claude Girard, président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et présences
2. Adoption de l'ordre du jour

PIIA

3. Demande de PIIA - 2021-PIIA-136 - constructions neuves - 2232, chemin du Village - Immeubles Kanajuq inc - PIIA - 05 Tronçons de transition villageois/villégiature
4. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion et présences

CCU21-03-070

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU21-03-071

3. Demande de PIIA - 2021-PIIA-136 - constructions neuves - 2232, chemin du Village - Immeubles Kanajuq inc - PIIA - 05 Tronçons de transition villageois/villégiature

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée à l'effet d'autoriser un projet de construction situé au 2232, chemin du Village;

CONSIDÉRANT que suite à la recommandation de refus (CCU21-02-037), le requérant dépose une nouvelle demande de son projet en s'inspirant davantage à l'image et à l'identité de Mont-Tremblant et plus spécifiquement à des améliorations architecturales;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la construction de deux bâtiments résidentiels qui se fera en 2 phases, soit le bâtiment A - phase 1 avec 3 logements et le bâtiment B - phase 2 avec 4 logements;

CONSIDÉRANT que l'un des immeubles est affecté par la demande est assujetti au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que les modification apportées au projet respectent l'ensemble des critères d'évaluation prévus pour ledit PIIA en s'harmonisant avec son milieu bâti;

12-03-2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu de recommander au conseil d'accepter le projet de construction au 2232, chemin du Village conformément au plan d'implantation par l'arpenteur-géomètre Gabriel Lapointe, daté du 21 décembre 2020 et aux plans de construction du bâtiment B- phase 2 par l'architecte Catherine Girard, numéro 020-210, daté du 8 septembre 2020 et amendé le 24 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU21-03-072 4. Levée de la réunion

Il est proposé et résolu que la présente réunion soit levée. Il est 13h38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Guillaume Georges, vice-président

Stéphane Martin, secrétaire
Coordonnateur gestion du développement
et service aux entreprises